

Séance du 04 juillet 2023

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Nombre de conseillers

En exercice : 42
Présents : 30
Absents : 12
dont suppléés : 1
dont représentés : 6
Votes pour : 37
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 37

Titulaires présents : M. AERENS, L. AFFHOLDER, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, M-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, A. DOYEN, A. FENDELEUR, A. FESSLER, J. GROSCLAUDE, E. HOTZ, J-M. HUGARD, P. LACREUSE, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, S. MOREL, A. NAWROT, E. PARROT, C. PARTY, A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J-L. SALORT, G. TRAVERS, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : D. ILTIS

Date de la convocation
26/06/2023

Pouvoirs : P. GUIGON à A-S. PEUREUX-DEMANGELLE, V. ORIAT-BELOT à J-L. ANDERHUEBER, E. OTERNAUD à E. PARROT, M. LEGUILLON à P. MIESCH, G. MICLO à F. MONCHABLON, C. CANAL à C. PARTY

Date de publication
11/07/2023

Secrétaire de séance : J. CHIPAUX

Délibération n° 067-2023

Objet : Scolaire - modification des horaires de l'école Benoît de Giromagny

Vu

- le décret n°2017-549 du 14 avril 2017 modifiant le décret n°2016-1049 du 1^{er} aout 2016 autorisant des dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires,
- l'arrêté préfectoral n°90-2022-04-08-00002 du 8 avril 2022 relatif aux statuts communautaires,
- la délibération communautaire n°112-2020 relative à l'organisation de la semaine scolaire,

Considérant

- le cadre du règlement départemental fixant les horaires d'entrée et de sortie des écoles,
- que lors du conseil d'école du 9 juin 2023, le directeur de l'école élémentaire de Giromagny, son équipe éducative, les représentants des parents d'élèves et la commune de Giromagny ont formulé une demande de modification des horaires de l'école élémentaire,
- que distinguer les horaires des écoles maternelle et élémentaire permettrait aux familles ayant des enfants scolarisés dans les deux établissements d'être présentes à chacune des écoles lors de la sortie des élèves,

Monsieur le Président propose de compléter le document de demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire émanant de l'éducation nationale et demande la modification d'horaires ainsi qu'il suit.

Les horaires seraient de l'école du Docteur Benoît les suivants :

- Matin : 8h35 - 11h35
- Après-midi : 13h35 - 16h35

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Président de signer le document de demande de dérogation portant modification des horaires tels que présentés ci-dessus, ainsi que tout autre document afférent.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- Direction des Services Départementaux de l'Education nationale.

Visa préfectoral

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,

Jacky CHIPAUX

Envoyé en préfecture le 10/07/2023
Reçu en préfecture le 10/07/2023
Publié le
ID : 090-200069060-20230704-067_2023-DE

